

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 3 novembre 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu	Daniel Blais
Guylaine Blais	Éric Blanchette
Louise Turmel	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2008-11-297

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 octobre 2008;
4. Période de questions;
5. Correspondance;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité;
7. Comptes à payer;
8. État des revenus et dépenses au 31 octobre 2008;
9. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses;
10. Indicateurs de gestion 2007;
11. Avis de motion;
 - 11.1. Règlement no 190-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
12. Adoption de règlement;
 - 12.1. Second projet de règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007 et 182-2008);
13. Dépôt de soumissions;
 - 13.1. Nettoyage de grilles d'égout sanitaire;
14. Inspection municipale;
 - 14.1. Travaux à autoriser;
15. Inspection en bâtiments;
 - 15.1. Émission des permis;
 - 15.2. Dossiers des nuisances;
16. Sécurité des incendies;

- 16.1. Demandes du directeur;
- 17. Centre municipal;
 - 17.1. Travaux aux loisirs;
- 18. Étangs aérés;
 - 18.1. Réparation d'équipement;
 - 18.2. Mandat pour essais à la fumée dans le réseau d'égout;
- 19. Commission de protection du territoire agricole du Québec;
 - 19.1. Demande d'autorisation;
 - 19.1.1. Madame Élise Fortin et monsieur Guy Tardif;
 - 19.1.2. Monsieur François Rivard;
- 20. Ministère des Transports;
 - 20.1. Ententes à intervenir;
 - 20.1.1. Partage des responsabilités des ponts municipaux;
 - 20.1.2. Fermeture de routes en période hivernale;
- 21. Refinancement par billets du règlement no 175 (195-93) (198-93) (205-93);
 - 21.1. Affectation de somme disponible;
 - 21.2. Mandat au ministre des Finances;
- 22. Divers;

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2008-11-298 3.1. Séance ordinaire du 6 octobre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
 APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite au questionnement concernant les recherches de la source de fuites sur le réseau d'égout, le citoyen est informé du suivi dans le présent dossier.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

2008-11-299 Fédération Québécoise des Municipalités - formation juridique

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
 APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de la directrice générale adjointe à la formation «Imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières par les municipalités» donnée par la Fédération Québécoise des Municipales le 28 octobre 2008 à Québec, au coût de cinquante-six dollars et quarante-quatre cents (56,44 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Chambre de commerce Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-11-300

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce au coût de trois cent quatre dollars et soixante-seize cents (304,76 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2008-11-301

Opération Nez Rouge - contribution financière

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser la somme de cent dollars (100,00 \$) comme appui et contribution à Opération Nez rouge Sainte-Marie.

Adoptée

2008-11-302

Association de la Fibromyalgie région Chaudière-Appalaches - contribution financière

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat de dix (10) rosiers, au coût total de cent douze dollars et soixante-cinq cents (112,65 \$), incluant les taxes, à titre de contribution financière pour le 15^e anniversaire de l'Association de fibromyalgie de la région Chaudière-Appalaches, dont la livraison s'effectuera en avril 2010.

Adoptée

2008-11-303

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité de Saint-Isidore ont des intérêts de communications communs avec les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions nos 2007-03-58, 2006-10-225, 2006-05-117, 2005-01-06, 2004-02-34, 97-02-42, 96-02-48 et 95-05-148, la municipalité a adressé une requête auprès de Telus Québec et/ou Bell Canada afin d'obtenir incessamment l'abolition des frais interurbain entre la municipalité de Saint-Isidore et le nouveau territoire de la ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions nos 2007-08-200, 2005-03-64 et 97-02-43, les mêmes démarches ont été effectuées pour les municipalités en direction de Saint-Georges, Tring-Jonction, Vallée-Jonction, Saint-Bernard, Saint-Narcisse, Saints-Anges et Frampton;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes demande à la municipalité de se positionner sur la politique

d'élargissement des zones d'appel local;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore juge à propos de maintenir, à la lumière du décret donnant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes des instructions relativement à la mise en oeuvre de la politique canadienne de télécommunications, C.P. 2006-1534, 14 décembre 2006, le cadre de réglementation régissant l'élargissement des zones d'appel local.

QUE le conseil demande au CRTC d'apporter les modifications appropriées afin d'accélérer le processus de prise de décision permettant l'élargissement de la zone d'appel local de la municipalité de Saint-Isidore avec les municipalités avoisinantes.

Adoptée

2008-11-304 Service régional de résidence locale

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne qu'il y a lieu de maintenir le Service régional de résidence locale pour l'année 2009-2010 et consente à cet effet à défrayer la somme représentant 0,25 \$ per capita et ce, pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Adoptée

2008-11-305 Office Municipal d'habitation de Saint-Isidore - budget révisé

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte du dépôt du budget révisé 2008 de l'Office Municipal d'habitation de Saint-Isidore et consente à verser la somme de deux mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (2 390,00 \$), représentant la différence du montant initialement prévu au budget approuvé par la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée

Le conseil convient de ne pas exercer son droit de premier refus au terrain no 13 du développement résidentiel phase 2, mais collaborera à la recherche d'un éventuel acquéreur.

Le conseil évaluera la demande de nettoyage de fossé dans le rang Dalhousie lors du processus budgétaire 2009.

Le conseil entend, de concert avec le Conseil de bassin de la rivière Etchemin, poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès de la population concernant la protection et la mise en valeur des richesses en eau.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers(ères) concitoyens(nes),

Voici le moment de l'année où selon la loi, le maire doit présenter la situation financière de l'année de notre municipalité. Il me fait plaisir de m'adresser à vous et de vous faire part de ce rapport.

Voici les principales réalisations 2008 ou en cours de réalisation :

- réfection de la route Maranda ;
- asphaltage d'une section du rang de la Grande-Ligne ;
- aménagement, décoration et inauguration des nouveaux locaux municipaux ;
- participation financière à la réalisation du Gîte ;
- nivellement d'une portion du parc industriel ;
- finalité des phases 1 et 2 dans le développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin ;
- réalisation bénévole d'un cabanon pour l'arrosage de la patinoire extérieure.

Rapport financier 2007 et prévisions 2008

La firme comptable Blanchette, Vachon et Associés a produit le rapport financier 2007, en voici quelques données:

Pour l'année 2007, les recettes prévues de 2 607 664 \$ furent de 2 771 298 \$ et les dépenses estimées à 2 607 664 \$ furent de 2 424 068 \$ ce qui laisse un résultat avant affectations de 347 230 \$. Au cours de l'année, il y a eu des affectations nettes pour un montant de 19 388 \$, ce qui laisse un excédent net de 366 618 \$.

Finalement, au 31 décembre 2007, le surplus accumulé de la municipalité est de 596 881 \$, soit:

Surplus accumulé non affecté au 1 ^{er} janvier 2007:	413 787 \$	
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2007:		514 188
Surplus accumulé affecté au 31 décembre 2007:		<u>82 693</u>
Surplus accumulé au 31 décembre 2007:		596 881 \$

Les fonds réservés se détaillent comme suit:

Fonds de roulement	204 307 \$ *
SQAE	4 908
Financement des projets en cours	252 873
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	<u>1 827</u>
	463 915 \$

* En 2007, la municipalité a remboursé une deuxième tranche au montant de 25 231 \$ sur 126 155 \$ emprunté au fonds de roulement pour les travaux dans le Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 1. La municipalité a l'obligation de rembourser ce montant sur une période maximale de cinq ans. De plus, la municipalité a augmenté son fonds de roulement pour une somme de 150 000 \$.

Le rapport du vérificateur de l'année 2007 ne fait mention d'aucune particularité.

Pour l'année 2008, la municipalité a adopté un budget équilibré de 2 858 027 \$.

Au 31 octobre 2008, les revenus étaient de 3 081 150,63 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 1 945 282,74 \$

et les dépenses en immobilisations de 872 564,23 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de 263 303,66 \$. En date du 31 octobre 2008, il y a eu des affectations nettes pour un montant de 309 380,28 \$ et un financement à long terme d'un montant de 375 000 \$, ce qui laisse un excédent net de 947 683,94 \$. Quelques subventions sont encore à recevoir. On anticipe un surplus à la fin de la présente année financière.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2008, 2009 et 2010 est réalisé à environ quatre-vingt-dix pour cent pour l'année 2008. À ce programme, il faut ajouter pour l'année 2008, des travaux de nivellement dans le parc industriel qui ont été réalisés pour un montant de 50 000 \$ et des travaux d'asphaltage pour un montant de 200 000 \$ seront effectués sous peu dans le rang de la Grande-Ligne. Ces sommes proviennent du surplus accumulé non affecté.

Les autres projets futurs s'orientent comme suit:

- travaux d'assainissement dans le secteur routes Coulombe/Kennedy;
- construction d'une bibliothèque municipale/scolaire et d'une salle multifonctionnelle;
- continuation de l'amélioration significative des routes municipales et provinciales;
- planification d'une structure aux sports et loisirs.

Contrats municipaux

La loi nous exige maintenant à fournir la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

En voici la liste:

NOM	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
André Grégoire	1 380 238,00 \$	Contrat de déneigement des routes entretenues par la municipalité (contrat sur 5 ans: 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010)
André Grégoire	212 324,00 \$	Contrat de déneigement avec le Ministère des Transports pour une route leur appartenant (Route du Vieux-Moulin) (contrat sur 5 ans: 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010)
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	349 203,21 \$	Enlèvement des ordures (contrat sur 5 ans: 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010)
Les Entreprises Lévisiennes inc.	190 025,44 \$	Contrat 2008 pour la rapiéçage mécanisé
P.E. Pageau inc.	39 930,66 \$	Contrat 2008 pour le rapiéçage manuel
R.J. Dutil & Frères inc.	916 759,09 \$	Infrastructures dans le Domaine du Vieux-Moulin – phase 2

Benoît L'Heureux inc.	28 118,32 \$	Route Maranda, Rang de la Grande-Ligne (hauteur du 99), Parc industriel
Les Constructions Edguy inc.	309 633,06 \$	Infrastructures pour le prolongement de la rue des Merles
Les Constructions Excel S.M. inc.	87 723,31 \$	Agrandissement du Centre municipal
Génivar, Société en Commandite	53 194,93 \$	Surveillance des travaux des infrastructures du Domaine-du-Vieux-Moulin – Phase 2, de la route Maranda et du prolongement de la rue des Merles
Mines Seleine	26 658,18 \$	Sel à déglacage

Rémunération des élus municipaux

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement reçu par les élus municipaux pour l'année 2008:

	Rémunération de base		Allocation de dépenses	=	Rémunération totale
Maire (*):	6 329,40 \$	+	3 164,76 \$	=	9 494,16 \$
Conseillers(ères):	2 109,84 \$	+	1 054,92 \$	=	3 164,76 \$

(*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération supplémentaire, soit 217,78 \$ par mois pour un montant total annuel de 2 395,58 \$ pour les séances ordinaires et 217,78 \$ pour chaque séance extraordinaire ou statutaire. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Clément Morin,
Maire

2008-11-306

7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 716 à 728 inclusivement, chèques nos 5704 à 5769 inclusivement (les chèques nos 5762 et 5763 étant annulés), totalisant cent soixante-seize mille six cent dix dollars et soixante-six cents (176 610,66 \$) ainsi que le déboursé suivant:

MRC de La Nouvelle-Beauce	3 592,13 \$
---------------------------	-------------

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2008

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2008.

9. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et dépenses et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

10. INDICATEURS DE GESTION 2007

Le conseil prend acte du dépôt des indicateurs de gestion 2007 et ce, conformément à la Loi.

11. AVIS DE MOTION

11.1. Règlement no 190-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 190-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Louise Turmel,
Conseillère

12. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2008-11-307

12.1. Second projet de règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-1 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007 et 182-2008)

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le second projet de règlement

no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007 et 182-2008).

Adoptée

13. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2008-11-308

8.1. Nettoyage de grilles d'égout sanitaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le nettoyage de grilles d'égout sanitaire à quatre (4) entreprises;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, incluant les taxes:

€	Entreprises Claude Boutin (2005) inc.	903,00 \$ + 0,18 \$/gallon
€	Enviroflex (9077-9786 Québec inc.)	733,68 \$
€	Veolia Es Canada	4 853,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Enviroflex (9077-9786 Québec inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage de grilles d'égout sanitaire à l'automne 2008 au prix de sept cent trente-trois dollars et soixante-huit cents (733,68 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

14. INSPECTION MUNICIPALE

2008-11-309

14.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen:

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Nettoyage de fossés

rue Sainte-Geneviève nord	1 993,73 \$
- hauteur du 221 au 231	
route Larose	2 368,47 \$
- partie des terres de messieurs François Châtigny et Marco Lambert	

parc industriel 1 625,40 \$
- intersection rues du Menuisier et Soudeur
direction ouest, les 2 côtés
Fournisseurs: entrepreneurs locaux

Adoptée

15. INSPECTION EN BÂTIMENTS

15.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2008.

15.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2008.

16. SÉCURITÉ DES INCENDIES

2008-11-310 16.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Achat du logiciel Première Ligne de base 2 804,94 \$
et modules: «Prévention résidentielle et commerciale»
et «Maintenance des équipements et inventaire des véhicules»
Entretien annuel des logiciels et formation 1 064,41 \$
Fournisseur: Logiciels Première Ligne inc.

Inscription du directeur au séminaire sur le mauvais 45,15 \$
fonctionnement des gicleurs automatiques le 27.11.08
Fournisseur: Collège Montmorency

Adoptée

17. CENTRE MUNICIPAL

2008-11-311 17.1. Travaux aux loisirs

Modifie la
résolution no
2008-03-62

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 6 octobre 2008, le comité des Loisirs a déposé un estimé de coût pour la construction d'un cabanon mobile servant à arroser la patinoire

extérieure au montant de dix mille cinq cent dollars (10 500,00\$) excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite aux divergences d'opinion concernant le coût de réalisation, notamment la main d'oeuvre, il est convenu de vérifier d'autres alternatives;

CONSIDÉRANT QUE la construction du cabanon mobile par des bénévoles a permis une diminution des frais;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la réalisation par des bénévoles d'un cabanon mobile utilisé par le comité des Loisirs pour l'arrosage de la patinoire extérieure estimé à six mille sept cent soixante-douze dollars et cinquante cents (6 772,50 \$), incluant les taxes, pour les matériaux.

QUE le conseil apprécie la collaboration des bénévoles qui ont participé à la réalisation dudit cabanon.

QUE la présente résolution modifie la résolution no 2008-03-62 comme suit:

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Cabanon	6 500,00 \$
Entretien du parc et des terrains	9 240,00 \$
Patinoire extérieure	3 000,00 \$
<i>Fournisseurs: local et/ou régulier</i>	

Adoptée

18. ÉTANGS AÉRÉS

2008-11-312

18.1. Réparation d'équipement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2008-10-289, le conseil autorisait Assistech Exploitation inc. à procéder à la réparation de la pompe no 1 située aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite du technicien, des anomalies plus considérables ont été décelées à la pompe no 2;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, des réparations mineures ont été apportées à la pompe no 1 et l'achat d'une nouvelle pompe no 2 a été effectuée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine le mandat donné à Assistech Exploitation inc. pour l'achat d'une nouvelle pompe no 2 ainsi que les réparations mineures apportées à la pompe no 1, au coût total de six mille quatre cents dollars et soixante-dix-neuf cents (6 400,79 \$), taxes incluses, incluant une garantie d'un (1) an sur les pièces et la main d'oeuvre.

Adoptée

18.2. Mandat pour essais à la fumée dans le réseau d'égout

Sujet reporté.

19. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

19.1. Demandes d'autorisation

2008-11-313

19.1.1. Madame Élise Fortin et monsieur Guy Tardif

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Fortin et monsieur Guy Tardif sont propriétaires du lot 3 029 159 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie totale de deux mille six cent trente mètres carrés et quarante centièmes (2 630,40 m²), sur lequel on retrouve la résidence;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Tardif est propriétaire du lot 3 028 522 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, d'une superficie de trois cent quatre mille quatre cent quarante-quatre mètres carrés et cinquante centièmes (304 444,50 m²), lequel terrain est utilisé à des fins de pâturage pour les animaux;

CONSIDÉRANT QUE madame Fortin et monsieur Tardif désirent procéder à l'installation septique et à un système de traitement des eaux usées sur le lot 3 029 159;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent l'obtention d'une servitude pour le passage d'une conduite souterraine, à une profondeur minimale de cent vingt centimètres (120 cm) sur une distance de soixante-dix mètres (70 m) sur le lot 3 028 522;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y aura rien d'apparent en surface;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de madame Élise Fortin et monsieur Guy Tardif auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'obtention d'une servitude pour le passage d'une conduite souterraine sur le lot 3 028 522.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2008-11-314

19.1.2. Monsieur François Rivard

ATTENDU QUE monsieur François Rivard désire acquérir le lot 3 028 042 situé au carrefour de l'autoroute 73 et de la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore, propriété de monsieur Léopold Châtigny;

ATTENDU QUE ledit lot est utilisé à des fins d'extraction depuis plus de quarante (40) ans et qu'il reste encore du matériel à extraire pour plusieurs années;

ATTENDU QUE monsieur Rivard souhaite changer la vocation du lot en l'appliquant à

des fins résidentielles, soit pour la construction d'une résidence, une superficie bénéficiant d'un droit acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a consenti à l'extraction de sable et gravier sur deux (2) parties du lot et ce, sur une superficie totale de trois hectares et quarante-cinq centièmes (3,45 ha) et que l'autorisation est valide jusqu'au 17 novembre 2009;

ATTENDU QUE monsieur Rivard veut compléter l'extraction déjà débutée sur l'une des parties autorisée par la CPTAQ d'une superficie d'un hectare et quatre dixièmes (1,4 ha) d'ici les cinq prochaines années, et procéder au réaménagement complet des superficies utilisées à des fins d'extraction;

ATTENDU QUE le projet global de monsieur Rivard, outre la résidence, est de garder des chevaux, réaménager des superficies aux fins de pâturage, réutiliser la grange existante, et ainsi redonner une vocation agricole au lot visé;

ATTENDU QUE ledit projet correspond avec la vocation agricole du secteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande d'autorisation de monsieur François Rivard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser une superficie de deux mille sept cent quatre-vingt-sept mètres carrés (2 787 m²) bénéficiant d'un droit acquis en vertu de la LPTAA pour la construction d'une résidence.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, à savoir que suite à l'entrée en vigueur de la demande à portée collective de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il est possible de construire une résidence sur un lot dans le contexte d'un changement d'usage bénéficiant d'un droit acquis.

QUE le conseil avise la Commission qu'aucun emplacement résidentiel vacant est disponible à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité.

Adoptée

20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

20.1. Ententes à intervenir

2008-11-315

20.1.1. Partage des responsabilités des ponts municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer une entente avec le ministère des Transports établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

Adoptée

20.1.2. Fermeture de routes en période hivernale

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

2008-11-316 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer une entente avec le ministère des Transports établissant les responsabilités concernant la fermeture de routes en période hivernale sur le réseau routier municipal.

Adoptée

21. REFINANCEMENT PAR BILLETS DU RÈGLEMENT NO 175 (195-93) (198-93) (205-93)

2008-11-317 **21.1. Affectation de somme disponible**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore dispose d'un surplus accumulé affecté servant pour le service de la dette du réseau d'égout tel que spécifié aux états financiers exercice terminé le 31 décembre 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil affecte en diminution du montant d'emprunt à financer pour le règlement no 175 (195-93) (198-93) (205-93) la somme disponible de dix mille dollars (10 000,00 \$).

Adoptée

2008-11-317A **21.2. Mandat au ministre des Finances**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil donne mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

22. DIVERS

Aucun sujet.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

2008-11-318

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 50.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
